

Conférence générale

GC(68)/RES/3
Septembre 2024

Distribution générale
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session ordinaire

Point 9 de l'ordre du jour
(GC(68)/21)

États financiers de l'Agence pour 2023

Résolution adoptée le 19 septembre 2024, à la septième séance plénière

La Conférence générale,

Vu l'article 11.03 b) du Règlement financier,

Prend acte du rapport du Vérificateur extérieur sur les états financiers de l'Agence pour l'année 2023, ainsi que du rapport présenté par le Conseil des gouverneurs à ce sujet*.

* Document GC(68)/4.